



La solidarité au quotidien

Centre
communal
d'action
sociale

Chômage, contrats précaires, ruptures familiales... comment faire pour vivre quand on n'a pas assez d'argent ? Quand on ne sait plus comment honorer ses factures, comment s'acheter à manger ou payer son électricité ? La Ville a fait le choix d'augmenter le budget qu'elle donne au Centre communal d'action sociale pour qu'il puisse faire face aux besoins grandissants de nos concitoyens en difficulté.

Les photos de ce dossier et de la couverture ont été réalisées par Lisa Wiltse, 31 ans, reporter américaine, lors des Rencontres de la jeune photographie internationale de Niort en juillet 2009.

Dossier : Véronique Bonnet-Leclerc et Véronique Duval

INTERVIEW



Bruno Darbord

Nathalie SEGUIN,

adjointe au maire déléguée à la lutte contre les exclusions

“Aider les Niortais dans le respect de leur dignité”

euros en 2009. La solidarité pour nous est capitale ; c'est en cela qu'elle prend tout son sens.

Vivre à Niort. A quoi est employé le budget du CCAS ?

Nathalie Seguin. Le CCAS de Niort s'est doté de services : petite enfance, maintien à domicile et intervention sociale. Toute la journée, les travailleurs sociaux reçoivent les personnes dans le cadre d'un accompagnement personnalisé mais aussi sans rendez-vous. Les demandes de secours sont de plus en plus nombreuses. La subvention supplémentaire de la Ville nous permet d'y faire face : 4 millions d'euros viennent s'ajouter aux financements d'autres partenaires comme le Département ou la Caf pour un budget total de plus de 10 millions d'euros. Chaque euro est utilisé au mieux, non seulement pour venir en aide à nos concitoyens mais aussi pour mettre en place des mesures plus durables comme l'aide éducative budgétaire, accompagnement social qui permet aux familles de gérer au mieux des budgets déjà trop serrés. L'action sociale du CCAS se caractérise par sa proximité et sa réactivité forte et s'articule avec celle du Conseil général.

Vivre à Niort. Quel est votre rôle en tant qu'adjointe à la lutte contre les exclusions ?

Nathalie Seguin. Je suis élue au conseil municipal pour répondre aux demandes des parents qui cherchent une place

en crèche pour leur enfant, aux exigences alimentaires qu'impose l'état de santé des personnes âgées : des repas adaptés à leur régime alimentaire et à leurs ressources leur sont servis à domicile par des agents du CCAS. Pour certaines, c'est le dernier lien humain qu'elles ont avec l'extérieur... Une autre de mes priorités : l'accompagnement social des personnes pour les maintenir dans leur logement, dernier rempart contre l'exclusion, ou bien pour les faire évoluer d'un hébergement transitoire à un logement social plus durable. Pour faire face à la crise, nous avons augmenté l'enveloppe consacrée aux aides d'urgence

qui est passée à 180 000 euros en 2009. Les aides alimentaires sont octroyées en fonction du "reste à vivre" des familles, notion beaucoup plus juste que l'application stricte d'un barème. Mon combat se mène également au niveau départemental au côté du Conseil général et avec d'autres CCAS pour la montée en charge du revenu de solidarité active (RSA) et l'accompagnement de ses bénéficiaires sur l'insertion sociale et socio-professionnelle. Je dois veiller à prendre en compte des situations de vie dans leur globalité et à y répondre le plus humainement possible. ■

Vivre à Niort. Face à la crise et à la détresse de nos concitoyens, que peut faire la municipalité ?

Nathalie Seguin. Nous pouvons agir concrètement afin de venir en aide aux Niortaises et Niortais en situation de précarité et de vulnérabilité. La Ville de Niort dispose pour cela d'un outil qui lui permet de mettre en place des politiques sociales : c'est le centre Communal d'action sociale (CCAS) qui anime une action générale de prévention et de développement social. Et cela, même si comme toutes les autres collectivités territoriales, nous sommes confrontés directement à des désengagements financiers, notamment de l'Etat. La situation est extrêmement préoccupante car on assiste d'un côté à la destruction massive des emplois, à l'augmentation du chômage et des contrats précaires et de l'autre à une réduction drastique des budgets consacrés à l'action sociale. Voilà pourquoi notre municipalité a décidé d'augmenter le budget du CCAS de 400 000



Lisa Witte

La solidarité au quotidien

Où aller quand on ne sait plus comment

payer son loyer,

comment s'acheter

à manger, comment

refaire surface

lorsqu'on n'a plus

d'indemnités de

chômage ? Tous les

jours de la semaine,

sans rendez-vous,

le Centre communal

d'action sociale (CCAS)

situé derrière la mairie

reçoit nos concitoyens

en détresse. Face à

l'importance des

besoins, à Niort, les

personnes seules sont

accompagnées par le

CCAS tandis que c'est

le Département qui

s'occupe des familles.

Mais toutes les

équipes, y compris les

associations, travail-

lent étroitement, en

complémentarité.

Chaque année, le

CCAS accueille

environ 500 nouvelles

personnes pour un

premier entretien.

L'accompagnement social, c'est quoi ?

Le Centre communal d'action sociale est ouvert, du lundi au vendredi, à tous les Niortais qui sont en difficultés et qui seront reçus par un travailleur social. Ce professionnel de l'écoute et de l'accompagnement va proposer une aide en urgence (*lire pages suivantes*) ainsi que des rendez-vous personnalisés et confidentiels. Pour (re)construire un parcours de vie quand les soucis s'accumulent.

Qui peut en bénéficier ?

A Niort, traditionnellement, les personnes seules qui ont des difficultés sont accueillies au Centre communal d'action sociale. Tandis que c'est le Département qui s'occupe des familles. Mais les travailleurs sociaux des deux collectivités sont amenés à travailler ensemble sur certains dossiers. De plus, le CCAS intervient auprès des familles des gens du voyage installées à Niort mais aussi sur le sud du département.

Quand aller au CCAS ?

Quand on ne sait pas comment s'acheter à manger les jours qui viennent, quand on se retrouve à la rue après une dispute familiale, quand on n'a plus prise sur les factures qui s'amoncellent... Le Centre communal d'action sociale est là, pour un coup de pouce, une écoute, une aide au long cours. Pour orienter aussi les plus jeunes vers la Mission locale (de 16 à 25 ans), les familles vers les assistantes sociales du Département, les personnes âgées vers les services d'aide à domicile.



Lise Wittbe

Les chiffres du CCAS

- **20 agents** (assistants sociaux, éducateurs...) sont chargés de recevoir et accompagner les Niortais en difficultés sociales.
- **17 logements-relais** sont mis à disposition par le CCAS pour des personnes sans logement.
- **500 nouvelles personnes** accueillies en 2008, parmi elles :
 - 60 % sollicitaient une aide financière ;
 - 27 % n'avaient pas de revenus (moins de 25 ans, fin de droit chômage...);
 - 23 % étaient des salariés, travailleurs pauvres ;
 - 25 % avaient des problèmes de santé.
- **600 personnes seules** bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active, qui a succédé au RMI) sont suivies au CCAS : soit 3600 rendez-vous en 2008.

Pourquoi ?

Demander de l'aide, c'est difficile et les associations caritatives comme les travailleurs sociaux le savent bien : on ne va pas de gaieté de cœur demander du secours, quel qu'il soit. Mais au moment où la crise frappe de plein fouet les plus fragiles, où les aides diverses diminuent, les intervenants de

l'action sociale sont les interlocuteurs les mieux formés : derrière une demande d'aide financière, il y a souvent des problèmes plus complexes, de logement, de couple, d'addiction... auxquels l'agent du CCAS va pouvoir, avec la personne concernée, essayer de répondre. ■

Des aides au cas par cas

Chaque semaine, le CCAS reçoit de nombreuses demandes d'aides dites facultatives. Comment sont-elles étudiées et attribuées ? Reportage dans les commissions hebdomadaires, un lundi d'automne.



Lisa Wiltsse

Lundi 21 septembre, 9h30, CCAS, bureau du pôle d'intervention sociale : sur la table, 40 demandes pour des aides facultatives attendent des réponses urgentes. Un peu moins que d'habitude : "On examine en moyenne 50 dossiers par semaine" précise Isabelle Chauvet, en charge du pôle. Avec ses collègues de la commission technique (*lire ci-contre*), elle commence à étudier un par un les dossiers reçus durant la semaine. Ceux-ci leur sont adressées par les travailleurs sociaux de Niort, qu'ils soient du CCAS, du Conseil général ou de l'hôpital. Ce matin, vingt-cinq demandes concernent l'aide alimentaire. Délivrée sous la forme d'un chéquier de cinq chèques

de 4 euros elle permet d'effectuer des achats de première nécessité chez des commerçants.

Annie⁽¹⁾, 62 ans, vit avec un revenu de 633 euros. Sa fille entre à l'université de La Rochelle et les frais (transport, inscription, assurances...) engagés en septembre ont aggravé une situation déjà fragile. "Le CCAS n'est pas intervenu depuis mars, remarque la commission. On accorde deux chèquiers cette semaine et on demande à ce que la fille voit l'assistante sociale de l'université."

Aka et Fatou, un couple d'une cinquantaine d'années, habitent dans le centre-ville. Seul le mari perçoit

un revenu de solidarité active (RSA) de 400 euros. Le couple paye ses charges de 294 euros mais demande une aide alimentaire pour quatre semaines. Or le maximum est de trois semaines, et une aide a déjà été accordée en août. La réponse en tient compte : "On ne va pas pouvoir faire ça pendant des mois. On va accorder deux chèquiers sur deux semaines et les orienter vers les associations caritatives".

Vient le dossier de Julie, 19 ans : en BTS par apprentissage, ses revenus sont de 450 euros et elle a à sa charge sa sœur de 16 ans. Les parents ont quitté Niort. Elle ne reçoit pas d'allocation logement. Pour Isabelle Chauvet, cette situation requiert un suivi : "On accorde l'aide alimentaire, mais conditionnée à un rendez-vous avec l'assistante sociale du Conseil général et celle du lycée."

Les quinze autres demandes portent sur des règlements, en totalité ou en partie, de factures de gaz, d'électricité ou d'eau. Sur ces dernières, le CCAS est le seul à intervenir.

Marie vit seule avec sa fille de 7 ans, elle reçoit 570 euros de RSA et doit 116 euros pour l'eau. Elle demande une aide partielle, qui est accordée "sous réserve de respecter le plan d'apurement de sa dette".

Olivier, 35 ans, élève seul ses trois enfants de 9 ans, 7 ans et 6 ans avec des revenus de 865 euros mensuels. La rentrée a déséquilibré son petit budget et il sollicite une aide pour payer sa facture d'eau semestrielle qui s'élève à 133 euros. "On ne l'a pas vu depuis 2007, remarque la responsable. Il a une bonne gestion et rentre dans nos critères : on y va !"

A la fin de la matinée, 29 demandes ont reçu des réponses, qui sont communiquées rapidement

aux demandeurs. Reste 11 dossiers, qui sont présentés le soir même en commission entraide et solidarité (*lire ci-contre*). Présidée par des administrateurs, cette dernière se réunit à 17h. Et la litanie de la détresse reprend.

Eric, 48 ans, travailleur handicapé, connaît des problèmes financiers depuis sa séparation. Il a un revenu de 837 euros, se nourrit avec 150 euros par mois. Mais il héberge son fils et sa compagne, 21 et 24 ans, sans ressources. Ce mois-ci, il ne peut payer la facture de 173 euros de réparation de son scooter, indispensable pour se rendre à son travail. "Ces deux jeunes pourraient faire des démarches, sinon cet homme ne va pas s'en sortir" remarque une élue. L'aide est accordée, sous réserve d'un suivi de l'équilibre familial.

En fin de journée, chaque demande a été examinée. A chaque fois, il s'agit de répondre à l'urgence, mais aussi de proposer aux demandeurs des démarches afin que leur situation puisse s'améliorer : demander un logement social pour une personne dont le loyer et les charges s'avèrent trop élevés pour ses ressources ; s'engager à des paiements échelonnés pour une autre, surendettée... "Les dettes sont en augmentation" constate au sortir de la commission une administratrice. Quant à la coordinatrice du pôle intervention sociale, elle suit des Niortais depuis plusieurs années : "Certains arrivent à sortir de la précarité, mais ce n'est pas la majorité. Il y a d'autres difficultés que l'emploi : le logement, la santé, une mauvaise gestion du budget..." Le lundi suivant, comme chaque semaine, les commissions se réuniront à nouveau. ■

⁽¹⁾ Pour préserver l'anonymat, les prénoms ont été changés.

Répondre à *l'urgence*

180 000 euros : c'est le budget, en hausse, dont dispose cette année le CCAS pour répondre rapidement aux besoins de première nécessité des Niortais. Alimentation, eau, logement... Présentation de ces aides dites "facultatives".

24 euros afin d'acheter à manger pour la semaine, 100 euros de facture d'eau à payer... Chaque lundi, deux commissions se réunissent (*lire ci-contre*) pour étudier les demandes d'aides des Niortais les plus démunis et apporter une réponse. En cas d'urgence, certains secours peuvent être apportés dans la journée. La commission technique est composée de trois agents du

service intervention sociale et accompagnement du CCAS. La commission entraide et solidarité, composée de cinq administrateurs du conseil d'administration, étudie les demandes d'aides atypiques qui n'ont pu être traitées par la commission technique.

L'aide sociale dite "facultative" mis en place par le CCAS vient en complément des dispositifs d'aide sociale légale existants (RSA, CMU,

allocations logement...) et ses prestations sont déterminées par un règlement. Celui-ci fixe notamment trois plafonds de ressources pour prétendre à ces aides : pour une personne seule, ces plafonds vont de 400 à 606 euros de revenus mensuels. Dans chaque dossier de demande figurent la composition du foyer, la nature et le montant des ressources comme les charges et l'endettement éventuel du demandeur, ainsi que la nature et le montant de l'aide sollicitée.

L'aide alimentaire

Avec 52 600 euros de budget annuel, c'est la première des aides facultatives. Au 31 août, 1120 aides ont

été attribuées pour un montant total de 22 400 euros. Depuis ce mois-ci, six (au lieu de cinq) chèques de 4 euros composent le chéquier attribué par demandeur et par semaine, renouvelable deux fois.

Le secours pour l'eau

Le CCAS est seul à aider au paiement des factures d'eau et d'assainissement. Il y consacre 49 500 euros cette année. Les prises en charges sont évaluées sur 50 m³ d'eau par personne et par an. Le CCAS paye directement le Syndicat des eaux.

Le secours pour le gaz et l'électricité

C'est le troisième poste de dépense avec 27 600 euros de budget. Les aides ne peuvent être demandées au CCAS qu'après que les dispositifs existants aient été sollicités ou en complément de ceux-ci. Là aussi, le CCAS paye directement les fournisseurs d'énergie.

Secours pour loyers

Là encore, les aides ne peuvent être demandées au CCAS qu'en complément des dispositifs légaux, du Conseil général par exemple. Le budget 2009 est de 15 000 euros.

Secours divers

Des demandes de caractère exceptionnel mais cependant indispensables peuvent être soumises à la commission : aide à la mobilité, aide à la santé... Le budget est de 15 500 euros.

Autres aides

Secours d'urgence en espèces, secours pour assurance, aide à la scolarisation et aux loisirs des enfants ou encore au programme de renouvellement urbain et social (19 800 euros au total) complètent le dispositif des aides facultatives. ■

